Egypte : la présentatrice de télé approuve les massacres de chrétiens mais pas ceux des musulmans

écrit par Laveritetriomphera | 1 décembre 2017

J'ai traduit l'article de Robert Spencer car certains se féliciteront que cette présentatrice ait été suspendue de son poste. Mais il est surtout important de démystifier l'islam en dénonçant ses écritures, qui, en justifiant de tels propos, incitent sans complexe aucun à la discrimination voire au crime.

Egypte : Une présentatrice musulmane déclare à la télévision que les massacres de chrétiens par des djihadistes sont « justes », mais pas les tueries qui ont eu lieu dans une mosquée du pays :

Le 27 novembre par Robert Spencer

Magdi, présentatrice à la télévision égyptienne, déclare : « *Nous avons été témoins d'attaques de terroristes contre la police et l'armée, et nous en avons conclu qu'il s'agissait de violence réciproque. Ces groupes extrémistes ont ensuite attaqué des églises et nous avons dit qu'ils ne s'en prenaient qu'aux adeptes d'une religion [autre] que l'islam, et que ces terroristes leur étaient hostiles, et nous avons alors pensé que tout cela était juste, mais comment [ces groupes d'extrémistes peuvent-ils s'en prendre] à des musulmans ? ».*

On se félicite qu'elle ait été suspendue de son poste, mais

d'où lui est venue cette idée en tout premier lieu ? Directement de la charia. En droit islamique, la vie des infidèles vaut explicitement moins que celle des musulmans. Le manuel Shafi'ite traitant de la charia *'Umdat al-Salik* [NDT : la dépendance du voyageur] stipule que : « *en cas de meurtre ou de coups et blessures, l'indemnité versée sera moitié moindre pour une musulmane [de la somme due si la victime est un homme musulman], elle sera divisée par trois pour un juif ou un chrétien, et par quinze pour un zoroastrien (o*4.9).

Le madhhab Shafi'ite n'est pas la seule école islamique qui enseigne cette hiérarchie des valeurs quant à la vie humaine. Le soufi chiite iranien Sheikh Sultanhussein Tabandeh – dans *commentaire d'un musulman sur la Déclaration universelle des droits de l'homme* – écrit : « *Si un musulman commet l'adultère, il sera puni de 100 coups de fouet, sa tête sera rasée et on le bannira pendant un an. Mais si l'homme n'est pas musulman et qu'il commet l'adultère avec une musulmane, il devra être exécuté … De même, si un musulman tue délibérément un autre musulman, le coupable subira des représailles et devra être mis à mort par un proche de la victime. Mais si un infidèle qui n'a jamais adhéré à la foi islamique, est assassiné par un musulman, ce dernier ne sera pas exposé à la vengeance des parents de la victime [NDT : ce qui explique pourquoi les musulmans ne reconnaissent pas les lois des pays « mécréants »]. Cependant le musulman assassin doit payer une amende et être puni par le fouet … Puisque l'islam considère les non-musulmans comme inférieurs du fait de leurs croyances et de leurs convictions, le musulman qui tue un mécréant … ne doit pas être mis à mort suite à des représailles, puisque sa foi et ses croyances islamiques sont au-dessus de celles de sa victime … Il en est de même pour la sanction appliquée au non-musulman coupable de fornication avec une musulmane, sa peine n'en sera que plus lourde puisqu'il n'est pas un adepte d'Allah. Outre le fait que le mécréant s'est rendu coupable*

***d'un crime contre la moralité, la société et la religion, il a également commis un sacrilège, car il a attenté à l'honneur d'un musulman et il a outragé tous les musulmans pris dans leur ensemble, et doit donc être exécuté … L'islam et les peuples musulmans sont, de par leurs croyances, au-dessus des infidèles, et en aucun cas les adeptes d'Allah ne doivent accepter la domination des non-musulmans.*« .**

« L'animatrice égyptienne de télévision a été suspendue suite à ses commentaires sur l'attaque d'une mosquée au Sinaï« , Al-Masry Al-Youm, 26 novembre 2017 (merci à la religion de paix) :

Mohamed Abu al-Enein, propriétaire de Sada al-Balad média, a suspendu l'une de ses animatrices, la présentatrice Rasha Magdi. Il l'a renvoyée suite à une enquête interne sur les commentaires dérangeants qu'elle a tenus vendredi à l'antenne, quant à l'attentat survenu à la mosquée al-Rawda dans le nord du Sinaï.

Magdi s'est permis une digression vendredi lors de son émission sur la chaîne privée Sada al-Balad, en qualifiant les attaques terroristes contre l'armée et la police de « violence réciproque », tout en suggérant que les attentats contre les chrétiens sont plus légitimes que les attaques contre les musulmans.

Magdi a dit en substance : « Nous avons été témoins d'attaques de terroristes contre la police et l'armée, et nous en avons conclu qu'il s'agissait de violence réciproque. Ces groupes extrémistes ont ensuite attaqué des églises et nous avons dit qu'ils ne s'en prenaient qu'aux adeptes d'une religion [autre] que l'islam, et que ces terroristes leur étaient hostiles, et nous avons alors pensé que tout cela était juste, mais comment [ces groupes d'extrémistes peuvent-ils s'en prendre] à des Musulmans ? ».

Lorsque Magdi travaillait pour une chaîne publique, plusieurs

poursuites judiciaires ont été intentées contre elle pour incitation à la haine contre les coptes, en particulier lors du massacre de Maspero où plus de 25 chrétiens ont été assassinés par l'armée égyptienne …

Traduit de l'anglais par Lavéritétriomphera.

Source : https://www.jihadwatch.org/2017/11/egypt-muslim-tv-host-says-jihad-massacres-of-christians-okay-but-not-jihad-massacre-in-mosque